

Séance du 01 février 2024

Nombre de membres :
- en exercice : 13
- présents : 12
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :

25 janvier 2024

Délibération
N°D.01 /2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20240201-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024
Publication : 05/02/2024

Objet :

**Participation financière
au repas annuel
des aînés de la
commune**

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février à quinze heures et 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD, et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZA, Sandrine DOUBRE et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Absent excusé : Michel CRETON

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Monsieur le Président rappelle qu'un repas est offert chaque année aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus et inscrits sur les listes électorales.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur le montant de la participation financière pour les conjoints de moins de 70 ans, les personnes accompagnantes ainsi qu'aux élus et membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative à **L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT :**

- **D'OFFRIR** un repas aux aînés âgés au minimum de 70 ans dans l'année, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales de Pierres.
- **DE DEMANDER** une participation financière aux conjoints n'ayant pas 70 ans et inscrits sur les listes électorales de Pierres une contribution financière qui est de moitié du prix du repas, fixé par le prestataire.
- **DE DEMANDER** une participation financière à la personne accompagnante (**ami, voisin, enfant ou petit-enfant**) qui ne remplit pas les conditions d'octrois de régler son repas dans son intégralité.
- **D'OFFRIR** le repas aux membres du conseil municipal et de la commission administrative du CCAS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 1^{er} février 2024.
Le Président du CCAS, Daniel MORIN





Séance du 1^{er} février 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 11
- suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :

25 janvier 2024

Délibération
N°D. 02 /2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20240201-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Objet :

**Animation pour le
« Repas des Aînés »
organisé le
Vendredi 15 mars
2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à quinze heures et 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Hélène CAYUELA, Vice-présidente du CCAS.

Présents :

Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUVRE et Sylvie RIVAUD Membres nommés.

Absent excusé : Michel CRETON et Daniel MORIN

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Madame la Vice-Présidente propose aux membres de la commission administrative d'approuver le devis de Monsieur Patrick CHENU, pour l'animation du Repas des Aînés organisé le vendredi 15 mars 2024, pour un montant total de 400,00€.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, à L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT :

- **APPROUVER** le devis de Monsieur Patrick Chenu, pour l'animation du Repas des Aînés organisé le vendredi 15 mars 2024, pour un montant total de 400,00€.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 1^{er} février 2024.
La Vice-présidente du CCAS,
Hélène CAYUELA.



Séance du 1^{er} février 2024

Nombre de membres :
- en exercice : 13
- présents : 11
- suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :
25 janvier 2023

Délibération
N°D.03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20240201-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Objet :

**Choix du traiteur pour
le repas des aînés
15.03.2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à quinze heures et 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Hélène CAYUELA, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Absent excusé : Michel CRETON et Daniel MORIN

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Madame la Vice-présidente présente les différents devis pour le choix du traiteur pour le repas des aînés prévu pour le vendredi 15 mars 2024. Trois devis sont proposés :

TRAITEUR	LOCALISATION	PRIX TTC / PAR PER TOUT COMPRIS	PRIX TTC/190 PER
La Spirale Gourmande	Unverre (Eure-et-Loir)	40,00 €	7 600,00 €
Johannes Laverton	Jouy (Eure-et-Loir)	42,00 €	7 980,00 €
Pierre Lalaounis	Longny-les-Villages (Orne)	42,00 €	7 980,00 €

Après en avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

- La spirale gourmande : 0 voix
- Johannes Laverton : 2 voix
- Pierre LALAOUNIS : 9 voix

Les membres de la commission administrative, décident :

- **D'APPROUVER** le devis de Pierre Lalaounis au tarif de 42,00 € TTC par personne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Pierres le 1^{er} février 2024.

La Vice-présidente, Hélène CAYUELA.

